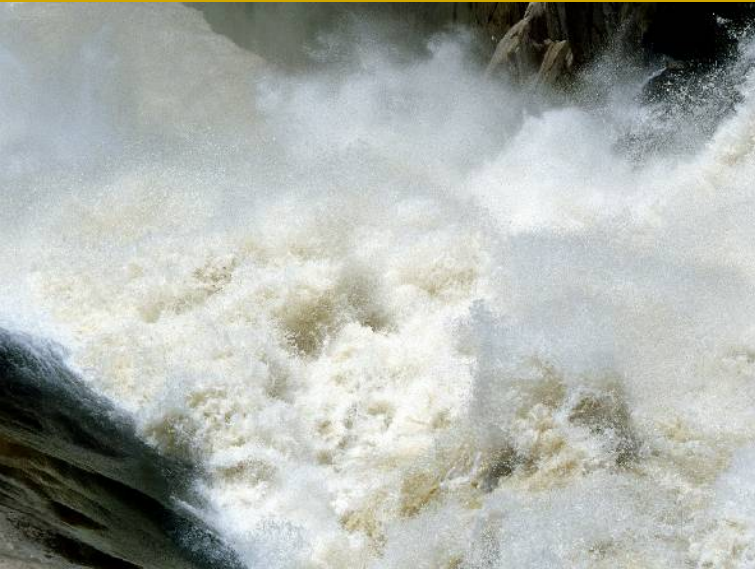


SuisseEnergie

Petites centrales hydrauliques

Newsletter N°8



Rétribution pour l'injection de courant à prix coûtant (RPC)

Procurez-vous sans tarder les garanties d'origine!

Depuis le 1^{er} mai 2008, Swissgrid réceptionne les inscriptions pour la RPC¹. Les avis correspondants sont envoyés ces jours, Cependant, si l'installation n'a pas été saisie dans le système des garanties d'origine d'ici à fin 2008 (système GO CH), elle ne pourra pas profiter des nouveaux tarifs. Il en va de même pour les installations qui voudraient continuer à profiter des „15 centimes“.

Mi-août, l'Office fédéral de l'énergie publiait les premiers chiffres relatifs aux demandes RPC présentées². Parmi les 5'000 projets présentés, un peu plus de 2'000 ont reçu l'approbation désirée. L'ensemble des 347 projets de mini-centrales hydrauliques présentés (avec une puissance d'extension de presque 240 MW!) ont reçu (ou recevront) une réponse positive. Cela n'étonne pas le programme « mini-centrales hydrauliques » puisque ce dernier a soutenu, au cours de ces trois dernières années, des études réalisées en près de 250 endroits.

¹ Pour des informations détaillées sur la RPC, voir la newsletter no 7 du Programme Petite centrale hydraulique

² www.news-service.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/12741.pdf

La plupart des projets présentés ne seront sans doute mis en service qu'au cours de ces prochaines années. Les installations qui produisent déjà de l'énergie ou qui seront raccordées au réseau d'ici la fin de l'année, ont encore le temps jusqu'en décembre pour satisfaire aux exigences posées. Les GO saisies constituent un élément déterminant de ces exigences puisque c'est sur cette base que la rétribution est calculée. A partir d'une puissance d'extension de 30 kVA, un audit est nécessaire pour la saisie dans le système GO CH. Pour les centrales existantes qui désirent continuer à profiter des „15 centimes“ une attestation de l'exploitant de la station de mesure suffit, à condition que ce dernier soit juridiquement distinct du producteur.

Pour la Suisse, il existe actuellement trois instances accréditées qui sont autorisées à exécuter les audits nécessaires pour la saisie de GO: SQS, SwissTS et TÜV Süd³. Toutefois, ces trois entreprises n'emploient que quatre auditeurs qui doivent s'occuper non seulement de projets de mini-centrales hydrauliques mais également des centrales fonctionnant sur la base d'autres technologies (biomasse, énergies éolienne et photovoltaïque). Avec l'envoi des avis RPC, la demande de GO va connaître une très forte augmentation – il n'est absolument pas certain que l'offre actuelle permette d'y répondre. Le programme mini-centrales hydrauliques a dès lors pris contact avec les trois instances accréditées afin d'attirer leur attention sur ce problème. Aussi bien la SQS que TÜV Süd ont pris des mesures internes et engagé du personnel⁴. La SQS a par ailleurs formulé des mesures supplémentaires qui devraient garantir un déroulement rationnel des audits.

Déroulement d'un audit

Sur la base des expériences faites jusqu'à présent, il est important d'optimiser la préparation de l'audit. Cela permet d'accélérer l'exécution de l'audit sur l'installation en question et de ne pas gaspiller du temps en recherchant des documents et des pièces justificatives. L'exécution de l'audit se fait de telle manière que plusieurs installations sont soumises à l'audit le même jour. Cela permet d'optimiser les temps et les frais de déplacement ainsi que les capacités des auditeurs.

³ L'état actuel est disponible sous www.swissgrid.ch, Garanties d'origine, Liste des auditeurs

⁴ Seule la SQS disposait début octobre de plus de 15 auditeurs qualifiés dans les trois régions linguistiques.

Une certaine flexibilité quant à la fixation des dates est par ailleurs demandée de la part des clients.

La première étape comprend la légalisation des données de l'installation afin que cette dernière puisse être saisie auprès de Swissgrid (en sa qualité d'émettrice des GO). Si le courant électrique produit n'est pas annoncé à Swissgrid par le biais d'une procédure automatisée ou par l'exploitant du poste de mesure, les données de production doivent également faire l'objet d'une légalisation par un auditeur dans le cadre d'une deuxième étape.

Procédure garantissant un déroulement rationnel de l'audit (par ex. chez la SQS)

1. Envoyer un e-mail avec la mention „GO CH-RPC“ à l'adresse auditdienst@sq.ch de SQS, y compris les informations supplémentaires (technologie, puissance installée, adresse de la personne de contact et de l'installation etc.)
2. La SQS vous fait parvenir une offre (limite des coûts) ainsi que la liste des documents et données nécessaires et le formulaire d'inscription pour l'obtention de prestations de services SQS.
3. Commande par le propriétaire de la centrale, y compris expédition des copies des documents et données nécessaires.
4. La SQS groupe les divers mandats et les confie à un auditeur dans la région. Ce dernier convient avec vous du moment exact de l'audit sur place et l'exécute.
5. L'auditeur analyse l'audit et établit le rapport à l'attention de Swissgrid avec copie au mandant. L'auditeur définit avec ce dernier la procédure pour la légalisation des chiffres de production.

Affaires internes

Communications

- **La TVA est déjà comprise dans les tarifs RPC** publiés dans l'ordonnance sur l'énergie. Cela pourrait remettre en question la rentabilité de certains projets. Dans de tels cas, la direction du programme vous prie de bien vouloir l'en informer. Des tentatives d'éclaircissement sont actuellement aussi en cours par le biais de l'Agence pour les énergies renouvelables (AEE)⁵ – le programme mini-centrales hydrauliques vous informera sur sa page web dès que l'affaire aura été tirée au clair. Pour mémoire: dans le cas du projet précédent, les „15 centimes“, la taxe à la valeur ajoutée n'était pas incluse.
- **Etudes préliminaires:** il est encore possible de soumettre des demandes de soutien pour la réalisation d'études pré-alables jusqu'au 26 septembre 2008 (dernier octroi 2008)⁶.

⁵ www.renouvelable.ch/

⁶ Formulaires de demande sous: www.petitehydraulique.ch/download/index.php?go=beitraege/DemandeEtudes.dot

Des ressources budgétées restent disponibles. **Afin d'assurer un octroi optimal des fonds de soutien, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer sans tarder les projets reportés ou interrompus!**

- **Analyses sommaires** des ressources budgétées restent également disponibles pour les analyses sommaires. Les demandes⁷ correspondantes peuvent être soumises à la direction du programme.

Agenda

- **25 / 26 septembre 2008:** onzième forum international des exploitants de mini-centrales hydrauliques OTTI à Lucerne, www.otti.de/pdf/was3022.pdf
- **Du 5 au 8 octobre 2008:** Hydro 2008, Conférence et Exposition Internationale à Ljubljana en Slovénie, www.networkevents.co.uk/events/hydro2008/
- **11 octobre 2008:** Moulin de Schlossrued, 350ème anniversaire
- **17 octobre 2008:** Combien de centrales hydrauliques la Suisse supporte-t-elle? Séance de Pro Natura à Berne, détails sous www.pronatura.ch/content/index.php?lang=3
- **4 novembre 2008:** Naturemade energie arena 2008 à Lausanne (délai d'inscription 20 octobre), www.naturemade.ch/d/Arena08.htm
- **13 novembre 2008:** conférence spécialisée sur l'eau 2008, séminaire Lippuner à Thoun dédié à la nouvelle rétribution de l'injection de courant – les centrales sur l'eau potable deviennent également attrayantes au niveau financier, (renseignements : info@infrastructures.ch)

Adresses

Programme Petites centrales hydrauliques

- Programme Petites centrales hydrauliques, c/o entec ag, St. Leonhardstrasse 59, 9000 St-Gall, tél. 071 228 10 20, Fax 071 228 10 30, pl@smallhydro.ch, www.petitehydraulique.ch

Domaine des eaux naturelles:

- Centre d'information pour la Suisse romande : MHyLab, 1354 Montcherand, Tél. 024 442 87 87, français@smallhydro.ch
- Centre d'information pour la Suisse alémanique : Iteco Ingenieurunternehmung AG, 8910 Affoltern a.A., Tél. 044 762 18 70/18, deutsch@smallhydro.ch
- Centre d'information pour le Tessin : Ingegneria Impiantistica TKM sagl, Marco Tkatzik, CP 121, 6596 Gordola (TI), Tél: 091 745 30 11, italiano@smallhydro.ch

Domaine des infrastructures (www.infrastructures.ch) :

- Direction & centre d'information pour la Suisse alémanique : EnergieSchweiz für Infrastrukturanlagen, Ernst A. Müller, 8001 Zürich, Tél. 044 226 30 90, energie@infrastrukturanlagen.ch
- Centre d'information pour la Suisse romande : SuisseEnergie pour les infrastructures, Martin Kernen, 2314 La Sagne, Tél. 032 933 88 40, energie@infrastructures.ch
- Centre d'information pour le Tessin : SvizzeraEnergia per le infrastrutture, Marco Tkatzik, 6596 Gordola, Tél. 091 745 30 11, energia@infrastrutture.ch

Office fédéral de l'énergie OFEN, Bruno Guggisberg, 3003 Berne, Tél. 031 322 56 11, Fax 031 323 25 00, [Bruno.Guggisberg@bfe.admin.ch](mailto: Bruno.Guggisberg@bfe.admin.ch)

Abonner / Supprimer du Newsletter sous www.petitehydraulique.ch

⁷ Formulaires de demande sous:

www.petitehydraulique.ch/download/index.php?go=beitraege/DemandeAnalyseSommaire.dot

